

Compte-rendu de la réunion du Groupe Thématique Transverse AUM

Réunion à Jussieu le 11 mars 2022

Présents : Mathieu AUCEJO, Marianne BERINGHIER, Marie-Ange BUENO, Franck DELVARE, Denis ENTEMEYER, Aziz HAMDOUNI, Jean-Luc HANUS, Thomas ROUGELOT, Alexandre WATZKY, Hamid ZAHROUNI

Invités : Mejdi AZAIEZ, Isabelle BRUANT, Géry DE SAXCE, Renée GATIGNOL, Emmanuel GUILMINEAU, Angela VINCENTI

Excusés : Shabnam ARBAB CHIRANI, Valéry BOTTON, Gaël CHEVALLIER, Francis COLLOMBET, Hélène DUMONTET, Dany HUILIER, Christel METIVIER, Guillaume PARRY, Francisco CHINESTA, Alain CIMETIERE

Ordre du jour

Commission Recherche

- Actions dans le cadre de l'Année de la Mécanique
- Ecole doctorale thématique de Lyon

Commission Enseignement

- Plaquette SFP
- Colloque Formation & Pédagogie CFM Nantes

Comité d'Animation

- Point d'informations CNU
- Point d'information sur le CFM Nantes
- Organisation du prix Paul Germain au CFM Nantes
- Point d'information sur le CFM Nantes
- Demandes de subvention et labellisation
- Date de la prochaine réunion

Commission Recherche

- Actions dans le cadre de l'Année de la Mécanique

Dans le cadre de l'action « La Mécanique à l'interface des autres disciplines », concernant les actions en lien avec les mathématiques :

- un mini-symposium Math-Méca sera organisé lors du CANUM 2022, qui se tiendra du 13 au 17 Juin 2022 à Evian-les-Bains, avec les mêmes thèmes et invités que ceux prévus

en 2020 (report de l'édition 2020, en raison de la pandémie), <https://canum2020.math.cnrs.fr/>.

- un mini-symposium Math-Méca sera organisé lors du CFM 2022, qui se tiendra à Nantes du 29 août au 2 septembre. Navier-Stokes et Cauchy seront à l'honneur à l'occasion de l'Année de la Mécanique. 22 exposés courts ont été soumis à ce jour pour ce mini-symposium,
- la réunion du GDR GDM aura lieu à Bordeaux du 28 Juin au 1^{er} Juillet. Les informations sur ce GDM sont disponibles via le lien suivant : <https://gdr-gdm.univ-lr.fr/bordeaux-inp-2022/>

Le Colloque de l'Académie des Sciences « La Mécanique, une clé du futur » initialement prévu en février aura lieu le 1^{er} Juin. Les inscriptions et les détails sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.academie-sciences.fr/fr/Colloques-conferences-et-debats/mecanique-une-cle-du-futur.html>

L'organisation de manifestations au Musée des Arts et Métiers est en cours. Mathieu Aucejo est l'interlocuteur pour la mise en place de ces manifestations. L'idée est d'organiser des visites à deux voies – un médiateur du musée et un enseignant-chercheur – pour des lycéens et des collégiens.

Les autres manifestations dans le cadre de l'Année de la Mécanique ne sont pas encore prévues, ces délais sont à corréliser avec la crise sanitaire. Pour cette raison, il est proposé de discuter avec l'AFM afin de prolonger d'une autre année l'Année de la Mécanique. La question de continuité de la plateforme de l'Année de la Mécanique devra aussi être discutée.

Les contributions pour le numéro du CRAS, spécial Année de la Mécanique, ont pour date butoir juillet 2022.

- Ecole doctorale thématique de Lyon

La prochaine Ecole doctorale thématique « Approches multidisciplinaires en mécanique » aura lieu du 4 au 6 Juillet 2022 au Campus Lyon-Tech La Doua. L'objectif de cette école est de proposer une formation en lien avec les concepts transversaux à la mécanique et combinant des aspects numériques, théoriques et expérimentaux. Les thèmes abordés sont en lien avec la problématique de la lutte contre les nuisances et la préservation de l'environnement. Les intervenants sont : Vincent Chiaruttini, Stéphane Popinet, Jean-Yves Buffière, Julien Yvonnet, Philippe Jarry, Christophe Bogey. Les informations sur cette école sont disponibles via le lien : <https://www.insa-lyon.fr/fr/evenement/ecole-thematique-annuelle-approches-multi-disciplinaires-en-mecanique>

Commission Enseignement

- Plaquette SFP

Mathieu Aucejo, Isabelle Bruant, Daniel Huilier et Alexandre Watzky participent au comité éditorial pour la mise en place de la plaquette SFP à laquelle l'AFM contribue à hauteur de 1500 euros. Cette plaquette à destination des lycéens est prévue pour fin 2022, début 2023.

- Colloque Formation & Pédagogie CFM Nantes

Suite au nombre insuffisant de contributions (6), le colloque Formation & Pédagogie du CFM Nantes est annulé et reporté à la prochaine édition du CFM en 2024.

Comité d'Animation

- Point d'informations CNU

Les promotions nationales sont pour l'instant maintenues.

Le Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs, RIPEC, est mis en place cette année. Des informations concernant ce régime et transmises par la CP CNU sont mises en annexe.

- Point d'information sur le CFM Nantes

Un point sur l'avancée de la préparation du CFM de Nantes a été fait par Emmanuel Guilmineau. 826 résumés ont été soumis à ce jour. Les sessions plénières sont organisées comme suit :

- le lundi 29 août : 1 plénière le matin et 3 plénières l'après-midi ;
- le mercredi 31 août de 17h30 à 19h : session « Quelles opportunités aujourd'hui pour un jeune docteur en mécanique ? » par Eric Serre ;
- le jeudi 1^{er} septembre de 11h30 à 13h : session « Place des femmes en mécanique » par Jacqueline Etay ;
- le jeudi 1^{er} septembre de 15h à 18h : AG de l'AFM.

Un certain nombre de réponses pour les sponsors et exposants sont en attente.

Au niveau des logements, il n'y a pas de possibilités en chambres universitaires par le CROUS. Une négociation a été faite avec Appart City pour des tarifs avantageux pour les doctorants présents au CFM.

Des cours sont organisés le samedi de 15h à 18h et le dimanche de 9h à 12h, le week-end précédent le CFM. Les cours proposés concernent le front mobile en mécanique et physique, le maillage, les fluides complexes et la turbulence. Ils auront lieu à l'Université.

Un autre évènement est associé à ce CFM, il s'agit des journées du GDR BIOMIM.

- Organisation du prix Paul Germain au CFM Nantes

Franck Delvare a fait un point sur l'organisation du prix Paul Germain au CFM Nantes. Il y a à ce jour 8 candidatures. La date limite pour postuler à ce prix est le 15 mars 2022. Les candidats doivent avoir soutenus leur thèse avant le 31/12/2021 et ce prix couvre exceptionnellement une période de 3 ans.

- Demandes de subvention et labellisation

Deux demandes de subvention et labellisation sont traitées ce jour.

Pour la première demande, il s'agit du congrès ICSMA19, International Conference on Strength of Materials, du 26 Juin au 1^{er} Juillet à Metz, organisé par le LEM3. Le budget prévisionnel est de 158 300 euros, pour 350 participants. Le GTT AUM accorde le label AFM ainsi qu'un subside de 1000 euros.

La deuxième demande concerne le congrès NEWTECH2022, 7th International Conference on Advanced Manufacturing Engineering and Technologies, du 8 au 10 septembre 2022 à Rennes, organisé par Adinel Gravus. Le budget prévisionnel est de 20 000 euros, pour 80 participants. Après prises d'informations complémentaires, le GTT AUM accorde le label AFM ainsi qu'un subside de 500 euros.

- Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion du GTT AUM est fixée le 2 Juin 2022 à Jussieu.

Annexe : Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs



CP-
CNU

Commission permanente du
Conseil National des Universités

RIPEC

Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs

Décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021

Origine : LPR (Loi de Programmation de la Recherche)

- Objectif : revalorisation des carrières sur 6 ans (2021-2027)
- 3 composantes :
 - Composante statutaire (C1)
 - Composante fonctionnelle (C2)
 - Composante individuelle (C3)

Composante statutaire

- Remplace la PRES (Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur)
 - Payée jusqu'à présent en juin et décembre.
- Automatique, pour tous.
- Revalorisée à 2800€/an en 2022.
- Augmentée progressivement jusqu'à 6400€ en 2027.
- Mensualisée

Composante fonctionnelle

- Remplace les actuelles PCA et PRP
 - Prime de Charges Administratives
 - Prime de Responsabilités Pédagogiques
- Chaque établissement définit les montants pour :
 - Fonctions de Direction d'Unités ou de Composantes (max 18000€).
 - Responsabilités Supérieures (max 12000€).
 - Responsabilités Particulières ou Missions Temporaires (max 6000€).
- Mensualisée
- 20-30% de l'enveloppe indemnitaire totale définie par l'établissement.
- Bénéficiaires : pas plus de 20% des effectifs de l'établissement.
- Si le bénéficiaire relève de plusieurs groupes de fonctions ou responsabilités, il bénéficie au maximum du plafond annuel le plus élevé

Composante individuelle (généralités)

- Remplace l'actuelle PEDR
- **Son spectre est plus large !**
- Sur les 3 volets du métier d'enseignant chercheur :
 - Activité pédagogique,
 - Activité scientifique,
 - Tâches d'intérêt général.
- Fait l'objet d'un dossier de candidature

Composante individuelle (Workflow 1)

- Dépôt des dossiers dans Galaxie du 3 au 31 mars 2022.
- Instruction locale :
 - Le Conseil Académique désigne 2 rapporteurs de rang au moins égal au candidat.
 - Le dossier détaille toutes les activités du candidat sur les 4 dernières années.
 - Le Conseil Académique rend des avis :
 - A : Très Favorable
 - B : Favorable
 - C : Réserve
 - Sur :
 - L'investissement pédagogique,
 - La qualité scientifique,
 - L'investissement dans les tâches d'intérêt général.
 - Exemple : ABA
- Les dossiers et les avis sont transmis au CNU (au plus tard le 24 mai).

Composante individuelle (Workflow 2)

- Instruction nationale :
 - Le CNU désigne 2 rapporteurs de rang au moins égal au candidat.
 - Le CNU rend des avis :
 - A : Très Favorable
 - B : Favorable
 - C : Réserve
 - Sur :
 - L'investissement pédagogique,
 - La qualité scientifique,
 - L'investissement dans les tâches d'intérêt général.
 - Exemple : BAB
- Les avis sont transmis au Chef d'établissement

Composante individuelle (Workflow 3)

- Le Chef d'établissement arrête les décisions individuelles d'attribution de la prime :
 - Montant,
 - Motif de l'attribution :
 - Activité pédagogique,
 - Activité scientifique,
 - Tâches d'intérêt général,
 - Ensemble des missions

Composante individuelle (montants)

- Pour 2022 :
 - Le montant annuel plancher est fixé à 3500 €
 - Le montant annuel maximum est fixé à 12 000 €.
- Au moins 30% de l'enveloppe indemnitaire totale votée par l'établissement
 - au moins 30 % des primes pour l'investissement pédagogique,
 - au moins 30 % pour l'activité scientifique,
 - au plus 20 % pour les tâches d'intérêt général
 - 20 % pour l'ensemble de ces missions
- Bénéficiaires : au moins 45% des effectifs de l'établissement

Composante individuelle (carence)

- La prime est attribuée pour 3 ans.
- Il ne peut être attribué une nouvelle prime, pour les mêmes motifs que la précédente, avant un an (année de carence).
- Tous les attributaires actuels de la PEDR en bénéficient jusqu'à son terme. Il y a également une année de carence entre ce terme et l'attribution d'une prime individuelle.

Conclusion

- Fin du principe « d'excellence recherche » qui prévalait pour la PEDR.
- Plus de quotas sur l'assiette des candidatures.
- Tous les volets du métier d'enseignant chercheur sont pris en compte.

Candidatez !